

Niger



Résumé

L'environnement de protection au Niger de janvier à juin 2022 dans les 4 régions de Tahoua, Tillabéri, Maradi, et Diffa a été caractérisé par des incursions des groupes armés non étatiques (GANEs) avec comme conséquences de nouveaux mouvements de population et des violations des droits humains. Au 08 juin 2022, le Niger comptait 307 407 personnes déplacées internes dans les 4 régions.

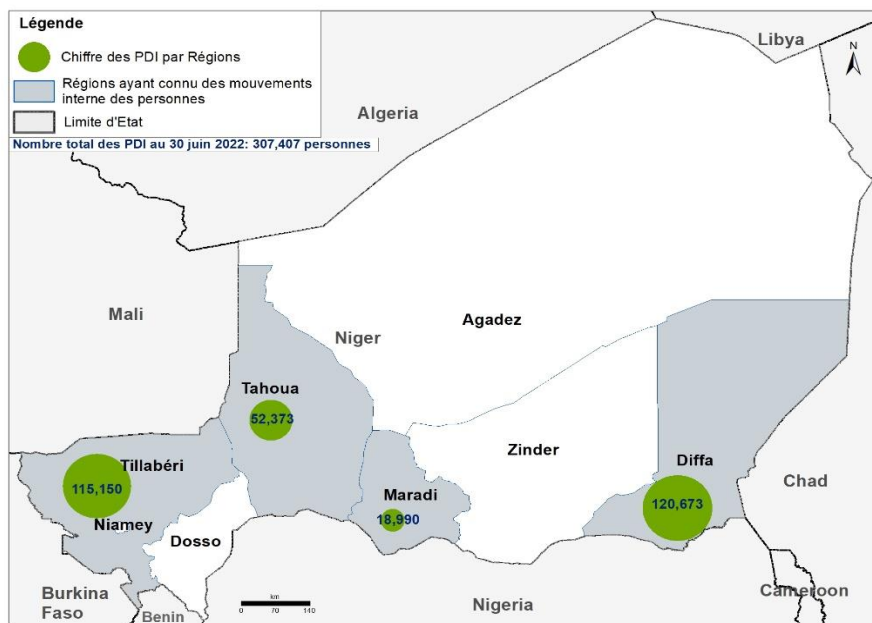


Figure 1 : Chiffre des PDI par région au 30 juin 2022

Les violations des droits à la propriété perpétrées par les GANEs ont été prédominantes dans les régions de Tillabéri, Tahoua et Maradi. En revanche à Diffa, ce sont les violations du droit à la liberté de mouvement qui ont prédominé à travers les enlèvements de personnes.

Les violations du droit à l'intégrité physique sous forme d'agressions physiques et du droit à la vie ont aussi été commises dans les 4 régions, y compris une augmentation d'incidents liés aux Engins Explosifs Improvisés. La vision des autorités de favoriser le retour des PDI dans leurs villages d'origine est restée en vigueur et certaines personnes déplacées sont retournées dans leurs zones d'origine pendant la période en cours.

Il sied de signaler cependant qu'à part le contexte des violations des droits par les GANEs, certaines régions ont connu des incidents issus de bandes criminelles tel qu'à Maradi. Outre cette situation d'insécurité, le Niger est touché par une crise alimentaire dû au déficit de production, de la crise des prix alimentaires et du contexte sécuritaire dans ses zones frontalières avec le Nigeria, le Mali et le Burkina Faso ainsi que dans le bassin du lac Tchad. La recrudescence des incidents de protection impacte négativement la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des populations en proie à ces violences perpétrées par des GANEs.

Méthodologie

Ce rapport narratif illustre la situation de protection au Niger entre janvier et juin 2022. Il s'est inspiré principalement des contributions de différents groupes de travail protection de 4 régions lors de la retraite du Cluster Protection tenue au mois de mars 2022. Ces contributions ont été complétées par diverses ressources humanitaires, conversations informelles, rapports de monitoring de protection, évaluations rapides de protection (ERP), Humanitarian Situation Monitoring (HSN). Ce rapport a été guidé par les lignes directrices du Protection Analytical Framework.

Réserve

La collecte d'informations demeure difficile eu égard à la situation sécuritaire du Niger. De ce fait, certaines statistiques ici partagées sont approximatives et devraient être considérées comme une indication de la situation de protection au Niger. De plus, les données statistiques du monitoring de protection sont limitées à certaines communes auxquelles les partenaires ont accès grâce à une interaction avec les points focaux communautaires.

1. CONTEXTE ET VUE D'ENSEMBLE

a. Contexte politique et socioéconomique

Au cours du 1er semestre 2022, le Niger a poursuivi son ambition de rétablir la sécurité sur toute l'étendue de son territoire à travers la lutte contre les incursions des GANEs. Les opérations militaires ont toutefois réduit l'accès des humanitaires aux populations vulnérables dans le besoin comme ce fut par exemple le cas à Bosso et Toumour dans la région de Diffa ou à Makalondi et Goroual dans la région de Tillabéri. Certaines mesures gouvernementales comme la restriction de mouvements et/ou l'utilisation de certains moyens de déplacements ont eu pour effet la limitation de l'intervention humanitaire. Elles ont parfois contribué à accroître la vulnérabilité de certaines couches de population en raison de contraintes sécuritaires ou socio-économiques (Etat d'urgence, escorte, fermeture des marchés ou des stations de vente de carburant, etc.).

En raison de l'insécurité, très peu de personnes ont eu accès à leurs terres. La campagne agricole d'hivernage 2021 n'a pas répondu aux attentes des producteurs. Elle a été marquée par un démarrage tardif des pluies, une mauvaise répartition de celles-ci dans l'espace et dans le temps, de longues séquences sèches sur l'ensemble du territoire résultant en une flambée des prix au début de l'année 2022.

Certains facteurs issus des incursions des GANEs tels que l'extorsion des bétails et l'imposition du paiement de l'indu à la population par les GANEs appauvrissent davantage les populations civiles. Des sommes importantes sont collectées par les GANEs et accompagnées par des menaces de mort. La limitation de mouvements et l'interdiction des rassemblements (fermeture des marchés) ainsi que l'interdiction d'exercer certaines activités lucratives par les femmes continuent à rendre plus vulnérables certaines couches socio-économiques de la population.

b. Cadre légal

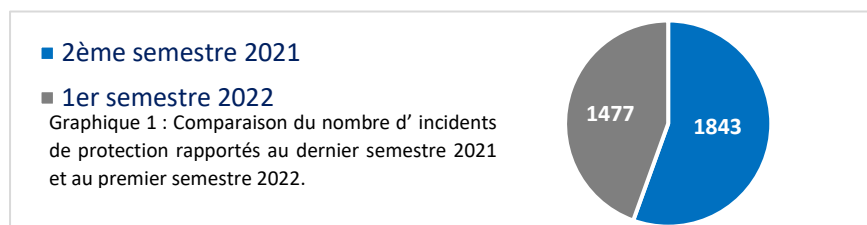
Le Niger garde le mérite d'être le premier pays d'Afrique à avoir adopté en 2018 une loi nationale portant sur la protection et l'assistance des personnes déplacées internes. Il y a eu certaines avancées dans l'application de cette loi au cours de la période en revue avec l'arrêté n°04/MAH/GC/SG/DL du 28 février 2022 portant désignation des membres du Comité de Coordination nationale de protection et d'assistance aux PDI et l'arrêté n°05/MAH/GC/SG/DL du 28 février 2022 portant création d'un groupe de travail sur les déplacements de population, retours et solutions durables.

Toutefois, au niveau du paysage institutionnel, il est à noter la faible présence des acteurs étatiques dans certaines localités.

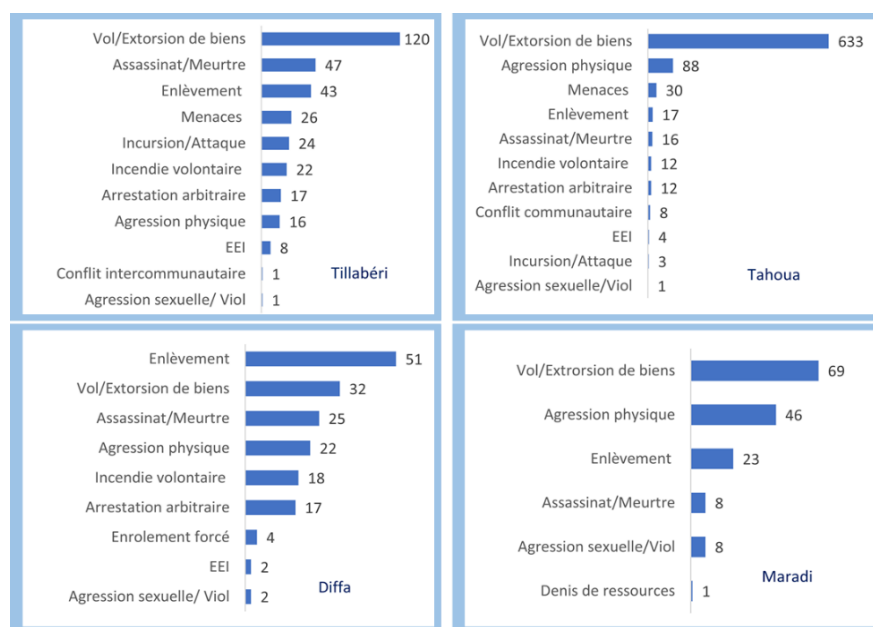
c. Résumé du contexte de protection

Au cours du 1er semestre 2022, le Niger a été confronté à une crise sécuritaire et de protection dans les quatre régions précitées (Tillabéri, Tahoua, Diffa et Maradi). L'insécurité dans les quatre régions du Niger a été notamment illustrée à travers 107 alertes (flashs infos) et 45 évaluations rapides de protection reçues par le Cluster Protection, via ses membres rapportant sur la situation de protection. Il convient notamment de noter les nouveaux mouvements de population à travers le pays entraînant plus de 23 898 personnes déplacées internes pendant cette période. Une diminution générale des incidents de protection est cependant à noter. Du 1er janvier au 30 juin 2022, 1 477 incidents de protection ayant touché 6 866 personnes, ont été rapportés contre 1 843 incidents rapportés au 2ème semestre de 2021.

Cela pourrait être dû au renforcement de la sécurité au niveau des points d'entrée des GANes, ainsi qu'au renoncement momentané par des GANes des zones frontalières appauvries par les vols et les extorsions des biens. Dans le même temps, il convient de constater une hausse des incidents liés aux engins explosifs improvisés (EEI) ou mines, au nombre de 35 au premier semestre 2022 contre 20 au dernier semestre 2021.



2. PRINCIPAUX RISQUES DE PROTECTION



Graphique 2 : Principaux types d'incidents de protection

Risque 1 : Extorsion de biens

854 cas d'extorsions de biens ont été enregistrés dans les 4 régions du Niger pendant la période en revue. Ils se sont manifestés sous forme de collecte de la dîme, de vols et pillages de bétail et autres biens de valeur. A Tahoua, dans les communes de Tillia et Takanamat, le montant prélevé au titre de la dîme pour le mois de mars s'est élevé à plus de 11 000 000 FCFA. Cette situation a accentué la vulnérabilité et la pauvreté des communautés.

Une présence considérable des GANes venus des pays voisins a été observée à Tahoua et a eu pour conséquence l'augmentation des extorsions de biens entraînant des déplacements de la population. Certains départements de Tahoua ont accueilli pour la première fois des déplacés internes, comme ce fut le cas de Bagaroua qui a accueilli environ 484 ménages de 2 670 personnes. La population s'appauvrit à travers le destockage de leur bétail afin d'éviter le paiement de la dîme, le vol et le pillage par les groupes armés.

Il ressort des résultats du Humanitarian Situation Monitoring (HSM) de mars 2022 (dans le cadre de l'initiative REACH, consortium des ONGs IMPACT et ACTED) que dans 74% des localités évaluées au nord de la région de Tahoua, la majorité de la population ne se sentait pas en sécurité. Selon la même source, les vols de bétails, constituaient à 84%, la principale inquiétude de la population en matière de protection.

Risque 2 : Enlèvement de personnes

134 cas d'enlèvements touchant 324 personnes ont été enregistrés dans les 4 régions du Niger dont 161 personnes à Diffa. Les enlèvements de civils avec ou sans demande de rançons, ont divers impacts négatifs sur la population. Ils entraînent notamment des traumatismes psychologiques et physiques, ainsi qu'une perte des moyens de subsistance. L'impact psychologique se traduit par le désarroi dans les

familles ayant enregistré des cas de membres enlevés. Les personnes libérées ou ayant réussi à fuir des mains des GANEs, sont stigmatisées. Les jeunes libérés présentent de signes de dépression et d'anxiété en raison de la maltraitance, des intimidations et des traitements cruels et dégradants. Ils sont souvent témoins d'assassinats, participent aux activités illicites et autres exactions contre leur volonté.

Les mouvements de population et autres pratiques de sécurité sont enclenchés pour échapper aux enlèvements. Les populations ont tendance à se réfugier dans les zones qu'elles estiment plus sécurisées. Certains parents se voient dans l'obligation de se séparer de leurs enfants, notamment leurs filles pour les mettre en sécurité en dehors de leurs localités afin de prévenir des potentiels enlèvements et violences sexuelles (mariage forcé, grossesse forcée, viol, agression sexuelle etc,) par les éléments des GANEs.

C'est aussi le cas des personnes handicapées ou âgées qui se retrouvent séparées de leurs réseaux de soutien au niveau communautaire ainsi que de leurs aides techniques. Ceci pose avec acuité la problématique de séparation des familles, qui a de lourdes conséquences dans la vie tant des filles que des garçons, ainsi que celles des personnes handicapées et âgées. Sur le plan économique, les enlèvements paupérisent les communautés à cause des fortes rançons exigées pour la libération des personnes enlevées. Certaines personnes procèdent aux paiements préventifs des rançons pour ne pas être enlevées.

Risque 3 : Attaques contre les civils et les infrastructures

Les agressions physiques se commettent pour la plupart dans les milieux publics notamment dans les marchés et sur les axes routiers. 172 cas d'agressions physiques/ coups et blessures ont été enregistré dans les 4 régions. Les personnes qui sont soupçonnées de collaborer avec les forces de défense et de sécurité (FDS) sont agressées ou assassinées par les GANEs ainsi que les personnes ne respectant pas les préceptes

de l'Islam tel que les femmes qui ne portent pas le voile, les femmes qui vont dans des lieux publics dont les marchés, les personnes qui fument la cigarette ou écoutent de la musique. Cette situation est en train d'aggraver le risque de vulnérabilité des communautés sans aucun débouché sur les activités génératrices de revenus du fait de la présence des GANEs sur les axes routiers.

Les populations des 4 régions ont un accès de plus en plus limité aux services sociaux de base tels que les écoles. Du 1^{er} octobre 2021 au 23 juin 2022, la DREN (Direction Régionale de l'Education Nationale) via le Cluster Education a rapporté 310 classes incendiées pour cause d'insécurité et autres faits inadéquats. Au mois de février 2022, le monitoring de protection a rapporté 3 écoles incendiées à Tillabéri (Magou et Bankata dans la commune de Makalondi et Nikoye dans la commune de Torodi). Ceci accentue les mariages précoces des filles et le désœuvrement des jeunes pouvant conduire à l'enrôlement aux groupes armés. Il y a aussi des difficultés d'accès aux soins médicaux, le personnel soignant fuyant les zones insécures. Les attaques aux infrastructures de services de base comme les écoles, et la destruction des moyens de communication contribuent au traumatisme de la population et forcent la population à se déplacer vers des zones sécurisées.

Risque 4 : Retour précoce dans les zones de retour

Le deuxième trimestre de 2022 a été caractérisé par les préparatifs de retour dans les régions de Diffa et de Tillabéri et par le retour des personnes déplacées internes de Tillabéri dans leurs zones d'origine. A Diffa comme à Tillabéri, les autorités ont commencé la planification et les sensibilisations des PDIs au retour. A Tillabéri par exemple, 630 ménages représentant 4 462 personnes seraient retournés dans leurs villages d'origines. Ce retour précoce dans leurs zones d'origine reste aussi une des menaces aux déplacés internes du Niger.

Les conditions sécuritaires actuelles dans les villages d'origine de la région de Tillabéri (Tchioma bangou, Swilli) ne seraient pas propices à un retour en sécurité et dignité étant donné qu'ils seraient des zones de convoitise des GANEs et serviraient de base de replis et retranchement au vu des opérations militaires en cours depuis le début de l'année 2022 au Niger et dans ses pays voisins. Ces zones seraient aussi des sources de revenu pour les groupes armés étant donné qu'elles regorgent de richesses aurifères exploitées de manière artisanale. De plus dans la plus part de ces zones, les services sociaux de base ont été détruits après la fuite de la population et ne sont pas réhabilités pour la plupart.

Risque 5 : Engins explosifs improvisés (EEI)/mines

Les crises humanitaires chroniques du Niger se sont aggravées par l'utilisation d'EEI en raison du conflit dans la région du lac Tchad et dans la sous-région du Liptako Gourma (zone des 3 frontières comprenant le Mali, le Burkina Faso et le Niger). Au premier semestre 2022, on a enregistré 35 incidents liés aux EEI/mines, soit une augmentation de 14 incidents par rapport à la même période en 2021 (janvier-juin 2021: 21 incidents). Les régions de Diffa (10 incidents) et Tillabéri (25 incidents) restent les plus impactées par la menace explosive, enregistrant tous les incidents du premier semestre 2022. On note néanmoins cette année, une inversion de tendance par rapport aux incidents enregistrés par région, Diffa connaissant un déclin relatif et la région de Tillabéri une augmentation. Bien que les forces de défense et de sécurité (FDS) restent la cible principale des attaques EEI, les communautés locales ne sont point épargnées et sont de plus en plus victimes. Celles-ci s'exposent par inadvertance aux EEI, qui sont à la fois complexes et difficiles à détecter avec un bilan de 9 victimes dont 4 tuées et 5 blessées entre janvier et juin 2022.

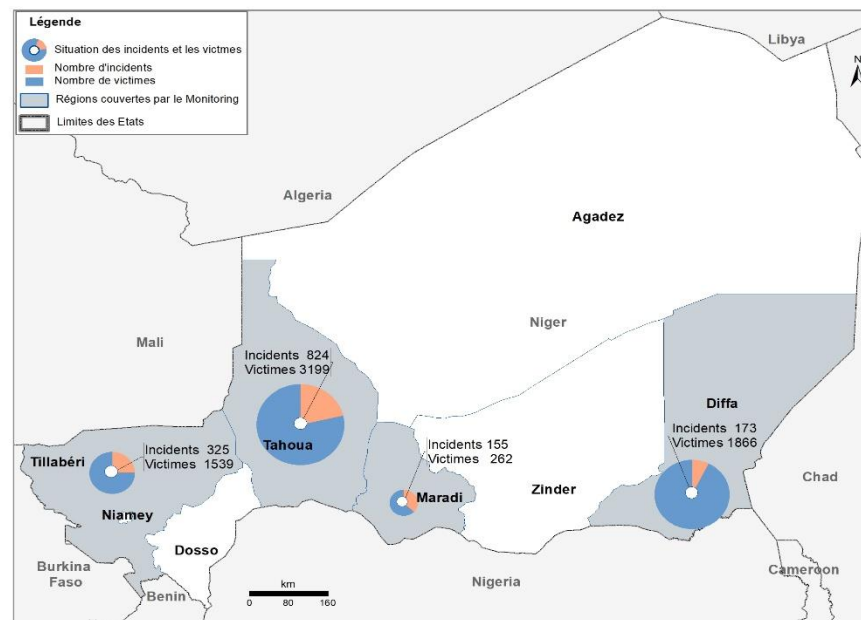


Figure 2 : Carte des incidents de protection par région

3. EFFETS SUR LA POPULATION

Les populations sont fragilisées et traumatisées à travers les violations commises à leur endroit. L'adoption de stratégies négatives de survie tel que le sexe de survie et la création/maintenance d'initiatives civiles de vigilance s'observent dans certaines localités. Il sied de signaler aussi le risque de conflit intercommunautaire qui est nourri par ces initiatives à Tahoua et au nord de Tillabéri. Très peu des ressources à se partager entre la population hôte et déplacée internes pourrait aussi engendrer des mésententes. Certaines localités sécurisées sont sursaturées avec comme conséquence la promiscuité et le risque des violences sexuelles.

4. CAPACITES DE LA POPULATION

Les populations de Diffa ont des mécanismes de protection fonctionnels d'alerte précoce (SCAPRU) et de réponse d'urgence. Ces structures constituées par les membres de la communauté alertent en cas des conflits et permettent une réponse rapide aux victimes. Elles jouent un rôle prépondrant dans la résilience communautaire, dans la réduction des risques des catastrophes et dans le relèvement précoce des communautés.

A Tillabéri, il existe aussi des structures communautaires et des comités de protection qui servent de prévention aux conflits inter-communautaires et de protection par le moyen de la médiation des conflits.

On note également la présence de certains leaders dans les localités d'influence des GANes à Tillabéri, ce qui met en confiance la population et prévient les déplacements. Ces leaders remontent aussi discrètement des informations sur les incidents sécuritaires et les incidents de protection aux points focaux en charge du monitoring. La maîtrise des zones par la population leur permet d'éviter les zones à risques et de faciliter la mobilité par exemple en cas de placement de mines dans leurs localités.

5. REPONSE

a. Aperçu des activités de protection générale (janvier-juin 2022)

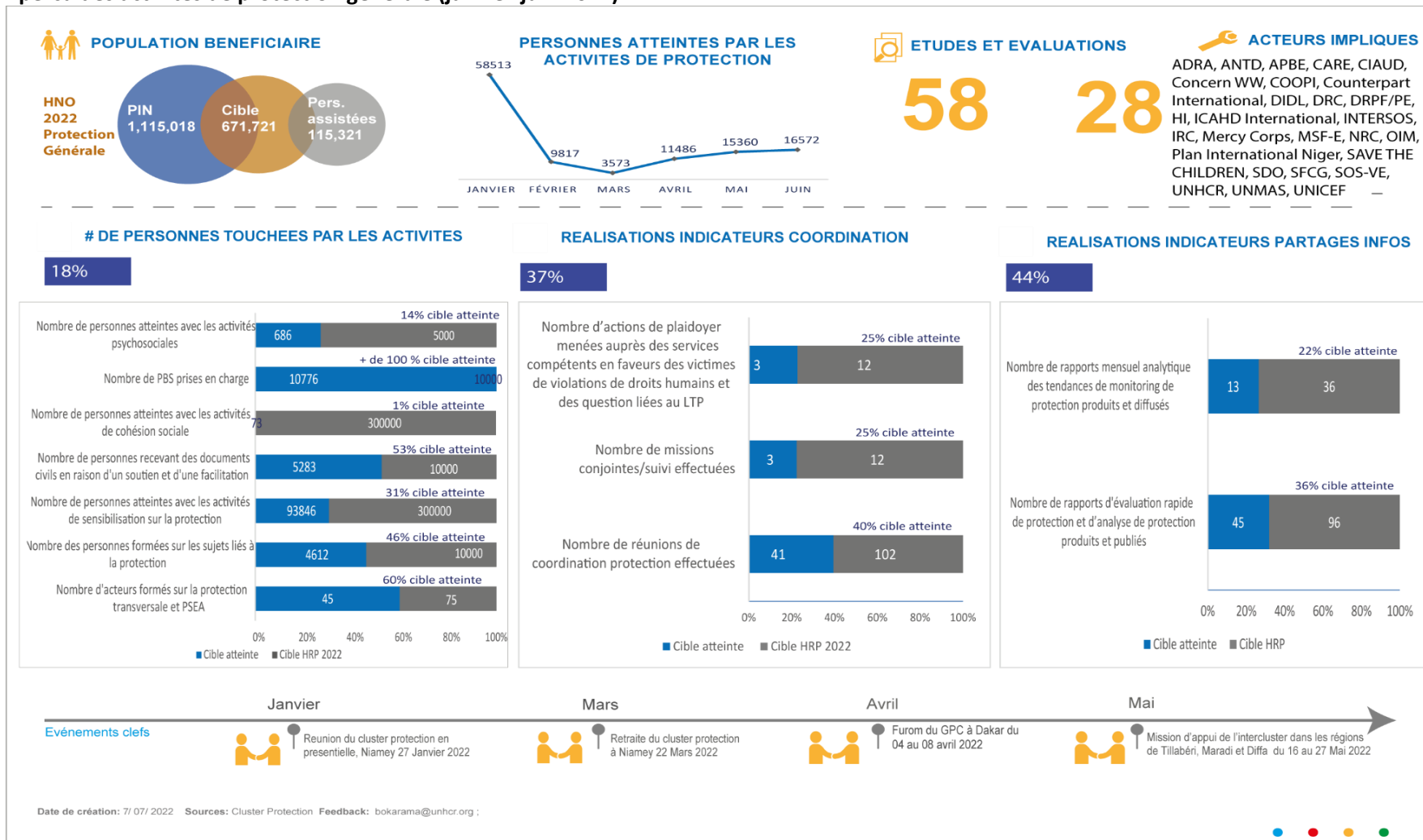


Figure 3 : Dashboard des réalisations de protection

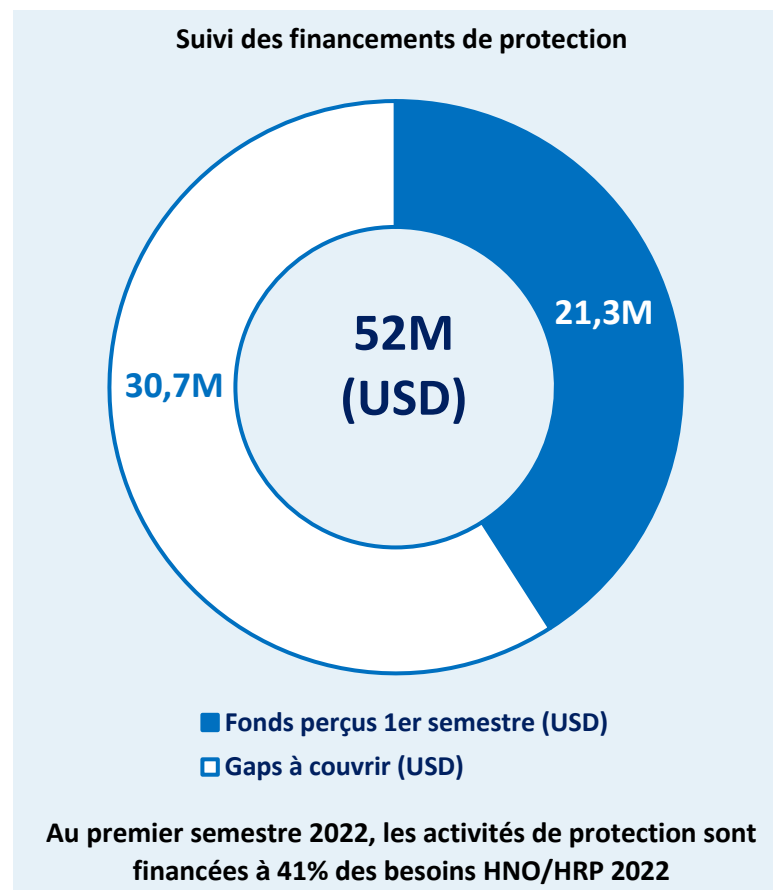
b. Besoins non couverts

Plusieurs besoins ne sont pas couverts et nécessitent l'effort du gouvernement comme des humanitaires pour assurer la réponse de protection aux populations déplacées du Niger.

Il s'agit par exemple de :

- L'insuffisance de sites d'accueil aménagés des déplacés internes ou tout autre dispositif d'accueil à Ayorou, Gotheye, Belaye dans la région de Tillabéri ;
- L'insuffisance de prise en charge psychologique des personnes déplacées internes sur les sites de Kiméram, de N'Gagala Arabe dans la commune de N'Guigmi, région de Diffa ; sur les sites de Sanguilé, Kandadji, Ayorou, Gotheye, Famalé dans la région de Tillabéri ;
- L'insuffisance des activités de cohésion sociale et de cohabitation pacifique à Tillia et Tassara dans la région de Tahoua et à Banibangou, Tondikiwindi, Ayorou, Gotheye dans la région de Tillabéri ;
- Le secteur des mines, des REG (restes explosifs de guerre) et EEI (engins explosifs improvisés) demeure insuffisamment couvert à Ouallam, Say, Banibangou, Makalondi, Dargol et Torodi dans la région de Tillabéri ;
- L'insuffisance des actions de prévention de VBG à Gotheye dans la région de Tillabéri et au site de Kiméram à N'Guigmi dans la région de Diffa ;
- Le manque de documentation pour certains déplacés internes à Tondia dans la région de Tillabéri et au site de Kiméram à N'Guigmi dans la région de Diffa.

c. Suivi des financements de protection



Graphique 3 : Suivi des financements de protection via l'outil du Cluster Protection

6. ACTIONS RECOMMANDEES

AU GOUVERNEMENT NIGERIE

- Sécuriser la population civile des 4 régions affectées du Niger avant la fin de l'année 2022 pour prévenir les déplacements et faciliter le retour dans leurs zones d'origine.
- Aménager des sites ou autres dispositifs d'accueil pour les nouveaux déplacés internes et les assister selon les besoins identifiés.
- Faciliter les autres solutions durables (intégration locale dans les zones de déplacement et réinstallation ailleurs dans le pays) aux personnes déplacées internes qui ne voudront pas retourner dans leurs zones d'origines.

AU HCT/CH

- Mobiliser la communauté internationale pour financer les projets de protection en faveur des personnes déplacées internes et mobiliser les leads sectoriels afin de répondre aux besoins de ces personnes en tant qu'agences de derniers recours.

AUX BAILLEURS

- Assurer les financements après la période des urgences pour le soutien à long terme aux programmes de protection en faveur des personnes déplacées internes.

- Financer les activités de prévention du domaine de responsabilité lutte anti-mines ainsi que l'assistance aux personnes victimes des EEI dans les régions de Tillabéri et Diffa avant la fin de 2022 .

AUX CLUSTERS PROTECTION ET AUTRES ACTEURS DE PROTECTION

- Initier une analyse des risques de protection des communautés retournées de Diffa et Tillabéri afin de définir les objectifs de protection en faisant notamment le lien avec les questions d'accès aux services de base et explorer les voies de réduction des risques y relatifs.
- Mettre à jour la cartographie des services de protection existants avant la fin 2022 dans les 4 régions affectées au Niger en y associant les services de santé et de l'éducation pour faciliter le référencement et la prestation des services en faveur des personnes déplacées internes.
- Intensifier des missions de redevabilité avant la fin de l'année 2022 pour discerner la manière dont les populations déplacées perçoivent l'assistance en protection.
- Intensifier des missions sur le terrain avant la fin de l'année 2022 pour mesurer la qualité des services de protection dispensés par les acteurs de protection en faveur des personnes déplacées internes.